

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT 870

NOTICE OF PROMULGATION BY-LAW 870

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la Ville de Pincourt que le règlement n° 870 intitulé « RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX » a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Pincourt, lors d'une séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018.

Que ce règlement a été approuvé par le comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 6 février 2019 et que le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré le 7 février 2019

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne peut consulter ce règlement sur le <u>site Web de la Ville</u> et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 919, chemin Duhamel à Pincourt, durant les heures d'affaires.

DONNÉ à Pincourt, ce 11 février 2019.

PUBLIC NOTICE is given to taxpayers of the Town of Pincourt that By-law 870 entitled "BY-LAW REGARDING MUNICIPAL WORKS AGREEMENTS" was adopted by the municipal council of the Town of Pincourt, at a regular meeting held on September 11, 2018.

That this By-law was approved by the administrative committee of the *Municipalité* régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges at its February 6, 2019 meeting and that the certificate of conformity for this By-law was issued on February 7, 2019.

This By-law shall come into force as provided by Law.

Anyone may consult this By-law on the Town's Website and obtain a copy at the office of the Town Clerk located at 919 chemin Duhamel in Pincourt, during business hours.

GIVEN at Pincourt this 11th day of February 2019.

Me Etienne Bergevin Byette, DGA Greffier/ Town Clerk